

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Tarification des garderies périscolaires et de la cantine de la commune de Plateau d'Hauteville,
à compter du 1^{er} septembre 2023

Séance du 26 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six JUILLET** à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie, sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt JUILLET deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7 déposés, 6 pouvant être pris en compte,

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Madame DOMINGUEZ Solange, BERGEOT Joël pouvoir à Monsieur LALLEMENT Alexandre, CRETIER Humbert pouvoir à Madame FORAY Gaëlle, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame BOYER Corinne, FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur DRHOUIIN Jacques, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Madame LIEVIN Karine, ZANI Sonia pouvoir à Madame MERMILLON Eliane

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

GUILLERMET Maria,

En présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés mais 6 pouvant être pris en compte, soit 27 votants,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Lors de la commission Education Jeunesse du 12 juillet 2023, Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON informe que le tarif du repas scolaire (4.54€TTC) fourni par le prestataire en contrat avec la commune reste inchangé à compter du 1^{er} septembre 2023.

Suivant la démarche engagée d'harmonisation des tarifs du périscolaire entre les différentes écoles de la commune, les membres de la commission proposent, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- les horaires de garderie de l'école de Thézillieu sont modifiés pour s'aligner sur ceux des autres écoles de la commune, soit 7h30 – 18h.

Conformément à l'avis de la commission Education Jeunesse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs de garderie et d'inter-cantine sur les 4 communes, comme suit :

	QF	Garderie	Inter-Cantine	Repas + Inter-Cantine
Ecole CORMARANCHE-EN- BUGEY	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,54€ + 1,35€ = 5,89€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,54€ + 1,45€ = 5,99€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,54€ + 1,55€ = 6,09€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,54€ + 1,70€ = 6,24€
Ecole MATERNELLE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,54€ + 1,35€ = 5,89€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,54€ + 1,45€ = 5,99€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,54€ + 1,55€ = 6,09€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,54€ + 1,70€ = 6,24€
Ecole ELEMENTAIRE HAUTEVILLE-LOMPNES	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	3,35€ * + 1,35€ = 4,70€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	3,35€ * + 1,45€ = 4,80€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	3,35€ * + 1,55€ = 4,90€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	3,35€ * + 1,70€ = 5,05€
* varie selon les délibérations du Conseil Départemental				
Ecole THEZILLIEU	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,54€ + 1,35€ = 5,89€
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,54€ + 1,45€ = 5,99€
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,54€ + 1,55€ = 6,09€
	QF 4 > à 766 €	1,20€/accueil/j	1,70€/accueil/j	4,54€ + 1,70€ = 6,24€

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **POURSUIT** l'organisation de la cantine et des garderies périscolaires de l'école Elémentaire d'Hauteville-Lompnes, des écoles de Cormaranche et de Thézillieu confiée au délégataire de la DSP de gestion d'Accueil de mineurs sans hébergement
- **POURSUIT** l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Maternelle d'Hauteville-Lompnes par les services communaux,
- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs tels qu'exposés ci-dessus pour les garderies périscolaires, l'inter-cantine et la cantine des écoles d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

